



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240429-D2024_44_SI-AR

DECISION 2024-44

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 portant adoption du règlement de mise à disposition de composteurs pour des sites de compostage partagé,

Considérant la demande présentée par la Commune de Cattenom pour le bénéfice de son école maternelle Victor Hugo,

Considérant le caractère complet du projet présenté,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

De confier à la commune de Cattenom pour le bénéfice de son école maternelle Victor Hugo, le matériel de compostage suivant :

1 composteur de 600 litres.

Article 2 :

Le matériel sera installé 1 rue Victor Hugo à 57570 CATTENOM

Article 3 :

Les personnes pouvant participer au compostage sur ce site sont :

- les enseignants
- les élèves
- le personnel communal

Article 4 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 29 avril 2024

Le Président
Michel PAQUET

*Decisions / Publication sur le site
de la CCCE, le 07 AOUT 2024*